



RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 50157

Numéro SIREN : 448 000 448

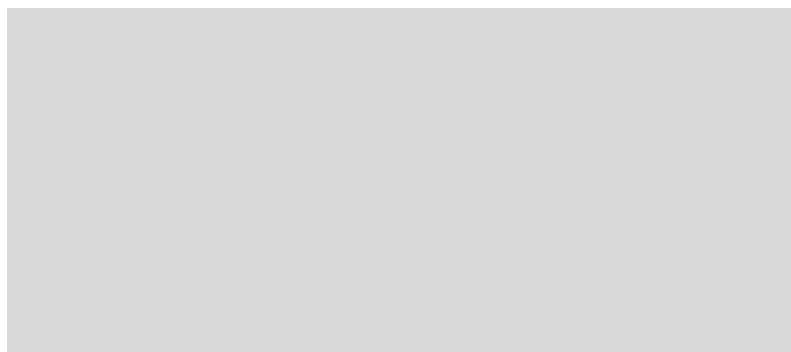
Nom ou dénomination : AB PAIES

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2017 sous le numéro de dépôt 4840

COMPTES ANNUELS

**AB PAIES
2 IMP DU TAILLIS
60117 VAUCIENNES**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016
0344882779



ETATS FINANCIERS

Bilan

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	82 058	63 514	18 544	24 434
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	82 058	63 514	18 544	24 434
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	16 006		16 006	17 360
Autres créances	8 573		8 573	8 314
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 568		7 568	15 159
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	32 146		32 146	40 833
TOTAL GENERAL	114 204	63 514	50 691	65 267

Passif

Rubriques		Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel		7 700	7 700
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		770	770
Réserves réglementées			
Autres réserves	<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau		19 114	30 551
Résultat de l'exercice		(13 309)	(11 437)
Provisions réglementées			
Capitaux propres		14 275	27 584
Provisions pour risques et charges			
Autres emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés		33 768	34 850
Autres dettes	<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>	2 648	2 833
Produits constatés d'avance			
Dettes		36 415	37 683
TOTAL GENERAL		50 691	65 267

BILAN COMPARATIF

Actif

Rubriques	31/12/2016	% du poste	% de l'actif	31/12/2015	% du poste	% de l'actif
Immobilisations incorporelles		0%	0%		0%	0%
Immobilisations corporelles	18 544	100%	37%	24 434	100%	37%
Immobilisations financières		0%	0%		0%	0%
Actif immobilisé	18 544	100%	37%	24 434	100%	0,37
Stocks		0%	0%		0%	0%
Créances	24 579	76%	48%	25 674	63%	39%
Disponibilités	7 568	24%	15%	15 159	37%	23%
Actif circulant	32 146	100%	63%	40 833	100%	0,63
Comptes de régularisation actif		0%	0%		0%	0%
TOTAL ACTIF	50 691		100%	65 267		100%

Passif

Rubriques	31/12/2016	% du poste	% du passif	31/12/2015	% du poste	% du passif
Capital social ou individuel	7 700	54%	15%	7 700	28%	12%
Résultat de l'exercice	(13 309)	-93%	-26%	(11 437)	-41%	-18%
Autres capitaux propres	19 884	139%	39%	31 321	114%	48%
Capitaux propres	14 275	100%	28%	27 584	100%	0,42
Provisions / risques et charges			0%			0%
Emprunts et dettes financières		0%	0%		0%	0%
Autres dettes	36 415	100%	72%	37 683	100%	58%
Dettes	36 415	100%	72%	37 683	100%	0,58
Comptes de régularisation passif			0%			0%
TOTAL PASSIF	50 691		100%	65 267		100%

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	315	35 301	39 506
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	0
Produits d'exploitation		35 301	39 506
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		39 904	41 726
Impôts, taxes et versements assimilés		293	293
Rémunération du personnel			
Charges sociales		2 523	2 418
Dotations aux amortissements		5 890	6 506
Dotations aux provisions			
Autres charges			1
Charges d'exploitation		48 610	50 944
RESULTAT D'EXPLOITATION		(13 309)	(11 437)
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(13 309)	(11 437)

Rubriques	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Abattements sur le bénéfice		
Déductions diverses		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		13 309
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables / Dont imputés sur le résultat :	19 935	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		13 309

COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF

Rubriques	N	N-1	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	35 301	39 506	(4 205)
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits	0	0	(0)
Produits d'exploitation	35 301	39 506	(4 205)
Achats de marchandises (et droits de douanes)			
Variations de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnement			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes	39 904	41 726	(1 822)
Impôts, taxes et versements assimilés	293	293	
Salaires et traitements			
Charges sociales	2 523	2 418	106
Dotations aux amortissements	5 890	6 506	(616)
Dotations aux provisions			
Autres charges		1	(1)
Charges d'exploitation	48 610	50 944	(2 334)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(13 309)	(11 437)	(1 872)
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôt sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE	(13 309)	(11 437)	(1 872)

ANNEXES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(DECRET N°83-1020 DU 29-11-1983 – ARTICLES 7, 21, 24 DEBUT, 24-1, 24-2 ET 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 50 691 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : (13 309) Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- ❖ continuité de l'exploitation
- ❖ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ❖ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- ❖ - Construction 15 ans
- ❖ - Installation agencements 10 ans
- ❖ - Matériel de bureau et informatique 3 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode :

Le Changement de la réglementation comptable que notre société a appliqué depuis 2005 concernant les normes :

- CRC 02-10 relatives à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifiées par le règlement CRC 03-07
 - CRC 04-06 relatives à la définition des actifs et à leur comptabilisation
- n'a eu aucune incidence sur les comptes de l'exercice.

En effet, nous n'avons identifié aucune immobilisation susceptible d'être amortie selon le régime des composants et nous n'avons pas engagé de frais de développement.

AB PAIES

S.A.R.L. au Capital de 7 700€

Siège Social : 2 impasse du Taillis
LE PLESSIS AU BOIS
60117 VAUCIENNES

SIRET : N° 448 000 448 00010

APE : N° 741J

~~~~~

**PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS D'APPLICATION DES RESULTATS**  
**soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire du**  
**30 Juin 2017**

~~~~~

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée des porteurs de parts sociales décide d'affecter les résultats de l'exercice soit une perte de 13 308,82 € de la manière suivante :

- au compte "Report à nouveau" pour 13 308,82 €

La gérance rappelle, conformément à la loi du 12 Juillet 1965, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2017.



La Gérance.

AB PAIES

S.A.R.L. au Capital de 7 700€

Siège Social : 2 impasse du Taillis
LE PLESSIS AU BOIS
60117 VAUCIENNES

SIRET : N° 448 000 448 00010

APE : N° 741J

XXXXXXXXXXXX

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLES GENERALE ORDINAIRE

DU 30 Juin 2017

XXXXXXXXXXXX

L'an deux mil Dix sept, le 30 Juin 2017 à 16 heures, les associés de la Société AB PAIES Société à responsabilité limitée au capital de 7 700€. divisée en 77 parts de 100 euros chacune, dont le siège social est à VAUCIENNES 60117 - 2 impasse du Taillis, se sont réunis, au siège social, sur convocation de la gérance, adressée à chacun d'eux.

La séance est ouverte sous la présidence de Patricia ALEXANDRE.

Le président constate que sont présents ou représentés à l'Assemblée :

- Monsieur Claude BOURGET porteur de 38 parts sociales :	38 parts
- Mademoiselle Patricia ALEXANDRE porteur de 39 parts sociales :	39 parts
Total des parts représentées	<u>77 parts</u>

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée représentant plus de la moitié du capital social, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1°) Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes annuels ainsi que du rapport de gestion de la gérance pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

2°) Lecture du rapport spécial de gérance en application de l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966 et approbation, s'il y a lieu, des conventions intervenues en application de ce texte.

3°) Approbation éventuelle des appointements de la gérance pour ledit exercice.

4°) Quitus de la gérance.

5°) Affectation des résultats de l'exercice.

6°) Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Exemple de la lettre de convocation
- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice.
- Rapport spécial de la gérance en application de l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966.
- Comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2016.
- Texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'Assemblée que le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice, les comptes annuels ainsi que le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ont été adressés aux associés non gérants avec la lettre de convocation, plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et que le rapport spécial de la gérance, en application de l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966, a été tenu à la disposition des associés, au siège social, également plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, ce qui est reconnu exact par les associés présents, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

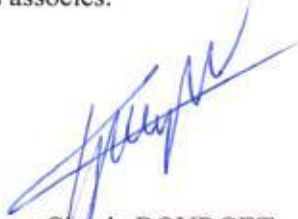
Le Président donne lecture successivement du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice et du rapport spécial de la gérance visé par l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966.

Le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix et l'Assemblée adopte les résolutions ci-annexées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par les associés.



Monsieur Claude BOURGET



Mademoiselle Patricia ALEXANDRE

ନେତୃତ୍ୱାଧୀନ

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des porteurs de parts sociales, après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur les opérations sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ainsi que les explications complémentaires fournies et les observations échangées en cours de séance, approuve ce rapport dans son intégralité ainsi que l'inventaire et les comptes annuels faisant ressortir une perte de 13 308,82 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conventions visées à l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966.

L'assemblée des porteurs de parts sociales donnent acte à la gérance qui lui a été rendu compte, conformément à l'article 50 paragraphe 1 de la loi du 24 Juillet 1966, qu'aucune convention dans laquelle la gérance ou un associé aurait un intérêt direct ou indirect n'a été passé avec la société ou avec une société dans laquelle la gérance ou un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des porteurs de parts sociales approuve en tant que besoin le montant des appointements de la gérance qui s'est élevé à la somme €. 0 au cours de l'exercice et fixe provisoirement à €. 0 les appointements pour l'exercice en cours, montant révisable jusqu'à la prochaine Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des porteurs de parts sociales donne un quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Gérant : Patricia ALEXANDRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée des porteurs de parts sociales décide d'affecter les résultats de l'exercice soit une perte de F. 13 308,82 de la manière suivante :

- au compte "Report à nouveau" pour 13 308,82 €.

La gérance rappelle, conformément à la loi du 12 juillet 1965, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des porteurs de parts sociales donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'effectuer les formalités légales prescrites par la loi.

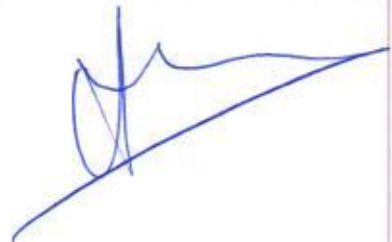
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal; lequel, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Claude BOURGET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claude Bourget', written over a horizontal line.

Mademoiselle Patricia ALEXANDRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patricia Alexandre', written over a horizontal line.